

Accueil de loisirs des 4.11 ans de Cesson-Sévigné

Projet pédagogique périscolaire (mercredis)

Le projet pédagogique :

Concernant les différentes formes d'accueil de mineurs sur son territoire, l'objectif de l'organisateur est « d'assurer la cohérence des temps de vie de l'enfant et du jeune ». L'accueil de loisirs des 4.11 ans sera un espace de vie et un lieu d'activités, complémentaires de ce que le mineur trouve dans sa famille, à l'école, dans le club ou l'association. Les axes prioritaires de cette volonté éducative vont porter sur la citoyenneté, la solidarité, le développement durable, l'accompagnement vers l'autonomie et la responsabilisation.

Pour qu'il n'y ait pas rupture dans le passage d'une forme d'accueil à l'autre, des activités communes seront organisées par les services.

Quels moyens allons-nous mettre en œuvre pour assurer la cohérence, la complémentarité et le développement de l'enfant ?

Sommaire

<u>I / Les moyens matériels</u>	<u>2</u>
A – Horaires	2
B – Les locaux	2
C – Le budget	2
<u>II / Les moyen humains</u>	<u>3</u>
A – L'équipe pédagogique	3
B – Le public accueilli	3
<u>III / Les activités</u>	<u>4</u>
<u>IV / Evaluation du contenu du projet pédagogique</u>	<u>5</u>

I / Les moyens matériels

A – Horaires

Depuis la réforme des rythmes scolaires et la semaine de 4,5 jours, l'accueil de loisirs est ouvert le mercredi de 13h15 à 19h. Les enfants des 3 écoles de Cesson-Sévigné sont accueillis après la restauration scolaire, de 13h15 à 14h et peuvent être repris de 17 à 19h.

Dans ces créneaux, l'accueil de loisirs fonctionne un peu comme une garderie, puisque les activités proposées ne sont pas planifiées mais inopinées et informelles.

B – Les locaux

L'ALSH utilise environ 500 m² de locaux. Certaines salles sont exclusivement utilisées par l'accueil de loisirs et aménagées durablement (foyers). D'autres sont utilisées hors ouverture de l'ALSH par des associations pour des activités ou des réunions. Hormis les 2 « foyers », salles permettant des loisirs informels (baby-foot, bibliothèque, jeux de société), les locaux ont des fonctions précises : salle d'accueil, salle recevant les 4.6 ans, salle de travaux manuels, salles où les enfants se rassemblent par groupe d'âge pour vérification des présences et la présentation des activités. Toutes les pièces du rez-de-chaussée ouvrent sur la cour, des pelouses avec jeux. Un accès est aussi possible vers une grande prairie et un petit bois. Des parcs municipaux arborés sont utilisés pour les « grands jeux ».

Le nombre et la diversité des capacités permettent la pratique de nombreuses activités manuelles ou d'éveil par petits groupes. Les salles plus vastes et les espaces extérieurs permettent les activités sportives et les jeux en général.

C – Le budget

Il est voté chaque année par le conseil municipal par fonction : salaires des intervenants, dépenses de fonctionnement à caractère général (matériel pédagogique, pharmacie, goûters, transport, location de matériel, fêtes et cérémonies, ...).

II / Les moyens humains

A - L'équipe pédagogique

1/ Sa composition : une quinzaine d'animateurs/trices sont recrutés pour la période de septembre à juin. Un noyau stable d'adultes est présent sur la période. Certains travaillent aussi en périscolaire dans les écoles de la commune.

2/ Son fonctionnement : l'existence d'un groupe stable facilite la recherche et l'expression d'un langage commun. Le dernier projet éducatif de l'organisateur a été élaboré pour la période 2014/2020 ce qui sécurise la préparation du projet pédagogique. Les plannings d'activités sont préparés d'un mercredi à l'autre. Il est demandé une certaine polyvalence aux intervenants (jeux sportifs, jeux calmes, activités manuelles) mais nous appuyons aussi sur des compétences (musique, danse, arts plastiques, ...).

Des bilans sont régulièrement tirés avec toute l'équipe afin, le cas échéant de rajuster, recadrer et aussi de se féliciter de ce qui est positif.

B – Le public accueilli

Les mineurs de 4 à 11 ans sont très majoritairement cessonnois. Trois éléments spécifiques participent à la cohérence de nos actions éducatives. Les référents du périscolaire (maternelles et élémentaires) sont tous à l'accueil de loisirs des 4.11 ans, ce qui facilite le message et la connaissance par toute l'équipe des profils des mineurs accueillis et s'il le faut le choix des solutions à apporter dans tel ou tel cas. Des enfants accueillis à l'accueil de loisirs sont aussi élus pour 2 ans au conseil municipal des jeunes. Ils peuvent y relater les points positifs et négatifs vécus à l'accueil de loisirs (comme ils le font pour la restauration scolaire) et en retour communiquer à l'équipe pédagogique les orientations, les propositions concrètes qui y sont débattues et peuvent en aval impacter certains aspects de l'accueil de loisirs.

III / Les activités

L'accueil de loisirs est bien un lieu « d'accueil » par destination (ou obligation) car il est un moyen de garde des mineurs si par exemple les parents travaillent. C'est aussi un lieu de vie et subsidiairement d'activités multiples. Il est un lieu d'apprentissage de la vie sociale : respect et tolérance pour viser la citoyenneté et la solidarité, apprentissage de techniques (sports, activités manuelles) pour viser l'acquisition de l'autonomie et de la responsabilisation. La vie à l'accueil de loisirs est principalement rythmée par la participation aux « activités » proposées par l'équipe pédagogique ou élaborées en commun avec les mineurs. La diversité des locaux et la superficie des espaces extérieurs facilité la diversité de ces activités. Il y a également des temps informels où l'enfant a le droit de ne rien faire, où il peut également apprendre à s'occuper seul.

Activités canalisées ou planifiées et temps informels représentent les deux moitiés de la période du mercredi. Dans ces temps informels, des enfants sont autonomes (seuls ou à plusieurs), d'autres sont en demande auprès des animateurs. Ceux-ci doivent y répondre en fonction du moment et être disponibles. La volonté de l'équipe pédagogique est de constamment dépasser l'aspect « garderie » que certaines familles attribuent toujours au « centre aéré » (non-respect des horaires, indifférence quant au programme des activités). Nous assurons le mercredi après-midi un service d'accompagnement aux activités culturelles et sportives municipales (danse, musique, piscine, ...). Nous avons aussi mis en place un transfert de garde entre l'accueil de loisirs et certaines activités associatives. Cela répond à une demande des parents qui travaillent et qui sont frustrés (leurs enfants aussi) de ne pouvoir donner accès à des activités enrichissantes à leurs enfants, d'autant que les efforts financiers de la commune ont permis cet accès à des familles moins favorisées.

L'activité, si elle rythme l'organisation du mercredi, n'est pas une fin en soi. L'aspect relationnel est toujours privilégié.

IV / Evaluation du contenu du projet pédagogique.

Les élus, la hiérarchie peuvent constater de visu, par les retours auprès des familles, des conditions, de sa mise en œuvre. Ils donnent les moyens : locaux, budget, communication. Ils assurent directement ou indirectement le suivi, gestion et entretien technique du matériel et des locaux. L'autonomie de l'équipe pédagogique est importante, puisque ces personnes semblent satisfaites de ce qui est réalisé à l'accueil de loisirs.

Les enfants adhèrent au projet. Force est de constater qu'entre deux propositions : celle d'une activité précise proposée par l'adulte (sport, jeu, activité manuelle ...) et celle d'une activité libre, la première rencontre beaucoup plus de succès. Les parents sont informés : par le site de la ville, le bulletin municipal, les affichages sur le lieu des activités. La communication est constante entre l'équipe d'animation et eux (certains animateurs assurent aussi du baby-sitting dans ces mêmes familles).